184515 - La demande de pardon reste elle utile si on perpétue les péchés véniels au risque de les voir se transformer en péchés majeurs?

question

La demande de pardon peut elle empêcher les péchés mineurs de se transformer en péchés majeurs? Persister dans les péchés mineurs signifie -t-il les commettre tout en niant le faire? Les commettre tout en le niant les empêche-t-il de rester mineurs?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, des masses issues des ancêtres pieux et des générations suivantes de toutes les communautés ont soutenu que les péchés se divisent en mineurs et majeurs, étant de donné le cumul d'arguments tirés du Livre , de la Sunna et de la pratique des anciens et de leurs successeurs.«» Charh an-Nawawi alaa Mouslim (2/85).

Il est déjà dit qu'il ne faut pas minimiser les péchés mineurs ni sous estimerleurs conséquences car leur perpétuation les transforme en péchés majeurs. Leur négligence et leur sous estimation sont ruineuses. Ibn al-Quayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: ««La perpétuation du péché mineur est aussi grave voire plus grave le péché majeur.«» Extrait de Ighatahtou Lahfan (2/151). Voir la réponse donnée à la question n° 127480 et à la question n° 130711.

Deuxièmement, al-Qourtoubi a dit: «» persisterc'est se résoudre à poursuivre et s'abstenir de cesser.«» Quatadah a dit: «» Persister c'est perpétuer les actes de désobéissance.«» Al-Mawsou'a al-fiqhiyyah (36/305). Celui qui persiste à désobéir à Allah etau Messager , celui qui est déterminé à les répéter chaque fois que l'occasion se présente, celui-là est le vrai pécheur déterminé.

Troisièmement, la différence entre le repentir et la demande de pardon. Interrogé là-dessus,

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a répondu en ces termes : «» Se repentir c'est regretter les mauvais actes du passé, cesser de les commettre et se résoudre à ne plus récidiver, . Voilà ce qu'on entend par repentir. Quant à la demande de pardon elle peut traduire le repentir comme elle peut être un simple discours consistant à dire : Seigneur, pardonne-moi. Je sollicite le pardon. Ceci ne constitue un repentir que s'il s'accompagne du regretde l'abandon du péché et de la volonté de ne jamais récidiver. si tel est le cas, on peut parler repentir et demande de pardon. cette dernière n'est productive quand elle doublée du regret, de l'abandon des péchés et de la sincère détermination de ne plus en commettre.«» Extrait du site du Cheikh.

http://www.binbaz.org.sa/mat/10479

Le fidèle a le devoir de connaître la vraie demande de pardon qui consiste à solliciter le pardon d'Allah l'Auguste. Si on n'est pas sincère dans sa demande ni désireux d'obtenir le pardon ; si on ne fait que prononcer des mots sans les accompagner de la soumission envers le Maître et sansréfléchir au besoin d'Allah que les mots doivent exprimer, de quelle demande de pardon pourrait on parler?

On lit dans l'encyclopédie juridique (4/35): «» La demande de pardon nécessaire est celle qui met fin à la perpétuation et réconforte le cœur pas celle qui se limite à la prononciation de la formule. S'il ne s'agit que de cela on est censé persister dans le péché, attitude qui, en elle-même , constitue un péché qui nécessite une demande de pardon.«»

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «» Les ulémas disent que la persistance dans un péché mineur le transforme en un péché majeur. Il a été rapporté d'Omar, d'Ibn Abbas et d'autres (P.A.a): «» aucun péché majeur ne résiste à la demande de pardon et aucun péché mineur ne reste tel quel si on y persiste. Cela signifie que le péché majeur est effacé par la demande de pardon et que la persistance transforme le péché mineur en un péché majeur. Cheikh Abou Omar ibn as-Salah (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit: «» Celui qui persiste dans le péché est celui qui fait le contraire de ce qu'implique le repentir enétant déterminer à récidiverou maintenant l'acte de manièreà se laisser entraîner par le péché dans une situation qui fait mériter d'être qualifié d'auteur d'un péché majeur. Ceci ne se mesure pas à un

temps ni à un nombre de répétition..«» Extrait de charh Mouslim (2/82).

Cheikh ibn Outhaymie (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «» La demande de pardon ne sert à rien à celui qui persiste car sa démarche ressemble plus à la moquerie qu'à une bonne action.«» Extrait de Thamaratou Tadwiin,p. 141.

Al-Bokhari (6308) a rapporté d'après al-Hadith ibn Souwayd qu'Aboullah ibn Massoud lui avait raconté deux hadiths, l'un reçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et l'autre de lui-même. Le dernier est conçu en ces termes: «» Certes, le croyant voitses péchés comme s'il était assis au pied d'une montagne et craint qu'elle l'écrase, et le libertin voit ses péchés comme une mouches qui lui passe devant le nez et qu'il chasse d'un geste de la main. Le premier hadith dit: «» Le repentir du fidèle serviteursuscite auprès d'Allah une joie plus grande que celle éprouvée par un homme qui arrive à un endroit désertique sur sa monture chargée de sa nourriture. Il se couche et s'endort. A son réveil, il s'aperçoitde la disparition de la monture. Accablé par la chaleur et la soif et d'autres choses, il se dit qu'il faut retourner à sa place. Il le fit puis s'endormit de nouveau. A son réveil, il eut la surprise de voir sa monture debout.«» Le hadith est cité par Mouslim (2744) qui n'a pas cité le texte du premier hadith.

Al-Hafidz ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans Fateh al-Bari (11/105): «» Le croyant est dominé par la peur en raison de la force de sa foi. Il ne se croit pas à l'abri du châtiment du seul fait de la force de sa foi. Ceci doit être l'état du musulman; il doit nourrir la crainte et s'observer de manière à sous estimer ses bonnes œuvres et surestimer ses mauvaises actions.«»

Al-Mouhibb at-Tabari dit: «» Le croyant est tel en raison de l'intensité de sa crainte d'Allah et de Son châtiment parce qu'il est sûr d'avoir commis des péchés et n'est pas sûr d'avoir obtenu le pardon. Le libertin a une faible connaissance d'Allah et le craint peu et sous estime l'acte de désobéissance.

Ibn Abi Djamra dit: «»On déduit du hadith que la faiblesse de la peur que ses péchés inspirent au croyant et leur sous estimation traduisent sa libertinage. Ibn Battal dit: «»On en déduit qu'il

convient au croyant d'éprouver une grande crainte à l'endroit d'Allah Très Hautchaque fois qu'il commet un péché majeur ou mineur car Allah Très haut peut châtier l'auteur d'un petit péché. On ne l'interroge pas sur ce qu'Il fait , Lui, le Transcendant et Très haut.«»

Le fait de faire succéder les deux hadits révèle la bonne compréhension qu'Ibn Massoud avait de la religion. Le premier hadith signifie que le croyant ne doit sous estimer un péché, petit ou grand et qu'il doit éprouver de la crainte à propos des conséquences médiates et immédiates des péchés. Voilà l'état du croyant auteur du repentir qui suscite la plus grande joie auprès d'Allah.

S'agissant des propos de l'auteur de la question: «»La persistance dans le péché consiste-t-elle à le commettre tout en niant l'avoir fait? Si cette négation s'accompagne de la demande de pardon pourrait elle maintenir le caractère mineurdu péché?«» Nous n'en avons pas saisir le sens et nous espérons que la réponse que nous avons donné suffit.

Allah Très Haut le sait mieux.